



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2022-49

#### PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

#### 34 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de la rue Philippe Auguste sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° GON 142)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 22 mars 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (38)**

**Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)  
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

**CARPF :** Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)  
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)  
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 34 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de la rue Philippe Auguste sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° GON 142)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le marché public de travaux de réhabilitation des canalisations communaux d'eaux usées de la rue Philippe Auguste à GONESSE a été attribué le 30 mars 2021 à l'entreprise VOTP pour un montant de 324 721,20 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

La durée du marché était de 8 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage du chantier. La tranche optionnelle n'a pas été affirmée.

Un avenant n° 1 est nécessaire pour acter des modifications dans les prestations réalisées et non réalisées.

Travaux supplémentaires :

- La fourniture et pose de 5.1 ml de canalisations en fonte diamètre 200 mm à 1,5 m de profondeur,
- Suite à la pose de canalisations principales à 40 cm plus profond que prévu : 5 570 m/cm de plus moins-values applicables aux prix 12 pour la pose de canalisations principales de diamètre nominal 200 mm pour profondeurs différentes de celles du marché,
- La mise en place de 304 m<sup>2</sup> supplémentaires de blindage de sécurité,
- La dépose de 5,1 ml supplémentaires de canalisations principales en grés,
- La réfection de 124 m<sup>2</sup> supplémentaires de voiries,
- La réfection de 283 mètres linéaires supplémentaires de trottoirs.

Travaux non réalisés :

- La dépose d'un regard,
- La fourniture et pose d'un tampon et fermeture de regard,
- La pose d'un regard d'eaux usées.

Cet avenant n° 1 a un impact financier sur le marché selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux : 272 871,20 €
- Montant total TF+TO HT : 324 721,20 € HT
- Montant HT de l'avenant : 25 765,86 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : + 9,44 %
- Nouveau montant HT du marché : 298 637,06 € HT

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

**Vu** l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux de réhabilitation des canalisations communales d'eaux usées de la rue Philippe Auguste sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° GON 142),

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

34 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de la rue Philippe Auguste sur le territoire de la commune de GONESSE  
(Opération n° GON 142)

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux de réhabilitation des canalisations communales d'eaux usées de la rue Philippe Auguste sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° GON 142),
- 2- **Prend acte que** l'avenant comprend une incidence financière de 9,44 %,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : - 4 AVR. 2022

Affichée le : - 4 AVR. 2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

